

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

## SHIELDBASE 180, COVERSHIELD PLUS

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Shieldbase 180, Shieldbase 180 Sanded, CoverShield Plus
DÉNOMINATION COMMERCIALE	Panneau de protection laminé
NUMÉROS DES PRODUITS	0925XXX, 0925011
FAMILLE CHIMIQUE	Sans objet
FORMULE	Mélange d'isolant en polyisocyanurate, d'asphalte, d'armature de polyester, de polymères, de charge minérale inerte, de sable et/ou de pellicule de polyéthylène.
UTILISATION DU PRODUIT	Rouleau asphalté pour toiture
FABRICANT/FOURNISSEUR	Les Industries IKO Itée 87 Orenda Road Brampton (Ontario) L6W 1V7
SITE WEB	<a href="http://www.iko.com">www.iko.com</a>
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC: 1-613-996-6666 (information 24 heures seulement)

### SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

#### CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Le présent produit est considéré comme un produit d'utilisation finale ou un article manufacturé; il n'est donc pas inclus dans le champ d'application du SIMDUT 2015 et du Système général harmonisé (SGH). Par conséquent, les éléments d'étiquetage et de classification du SGH/SIMDUT ne sont pas inclus dans la présente Fiche de données de sécurité.

MOT-INDICATEUR	Sans objet.
SYMBOLE(S)	Sans objet.
CLASSIFICATION	Sans objet.
MENTIONS DE DANGER	H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires. H336 Peut causer de la somnolence ou des étourdissements. H351 Susceptible de provoquer le cancer.
MISES EN GARDE	P201 Se procurer des instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

## SHIELDBASE 180, COVERSHIELD PLUS

P308+P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, provinciale, territoriale et internationale.

NFPA Information non disponible

SIMD Information non disponible.

### SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (w/w)	NUMÉRO CAS
FEUILLE DE SOUS-COUCHE DE BITUME MODIFIÉ :		
Asphalte oxydé (Bitume)*	35-70	64742-93-4
Carbonate de calcium**	15-35	1317-65-3
Sable**	7-15	Sans objet
Armature de polyester	5-10	Sans objet
Caoutchouc styrène	3-7	Sans objet
Pellicule de polyéthylène	0-1	9002-88-4
ISOLANT DE POLYISOCYANURATE :		
Mousse de polyisocyanurate	10-95	Aucune
Pentane	2-10	109-66-0
Fibre de verre	0-1	65997-17-3

\*Remarque : lors du thermosoudage ou de l'application à chaud du produit (le cas échéant), de faibles quantités de sulfure d'hydrogène toxique H<sub>2</sub>S (numéro CAS 7783-06-4) peuvent être générées.

\*\*Remarque : une petite quantité de silice cristalline (CAS 14808-60-7) peut se retrouver dans le sable et le carbonate de calcium qui sont utilisés, mais il est très peu probable que leur concentration soit supérieure à la limite d'exposition.

### SECTION 4 – PREMIERS SOINS

**INHALATION** Si la victime est exposée aux émanations d'asphalte ou de combustion, l'amener à l'air frais. Obtenir de l'aide médicale si la victime a été fortement exposée aux émanations d'asphalte ou de combustion.

**INGESTION** On ne prévoit pas l'ingestion du produit. Toutefois, s'il y a ingestion, se rincer la bouche, boire beaucoup d'eau et obtenir immédiatement de l'aide médicale.

**CONTACT CUTANÉ** Administrer les premiers soins de routine en cas de coupures ou d'abrasions provenant de la manutention du produit. Se laver les mains à l'eau et au savon après manutention. En cas de contact avec

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

### SHIELDBASE 180, COVERSIELD PLUS

le produit chaud, refroidir la zone du corps touchée en l'immergeant dans l'eau ou dans la douche. Ne pas tenter de retirer le produit de la zone affectée. Obtenir immédiatement de l'aide médicale.

CONTACT OCULAIRE	Rincer l'œil affecté en utilisant un jet d'eau pendant 15 minutes au moins. Consulter un médecin en cas d'inflammation.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Consulter la Section 11, Renseignements sur la toxicité, pour plus d'information.
SOINS MÉDICAUX	On ne doit pas tenter de retirer l'asphalte qui est fermement adhérent à la peau. Une fois l'asphalte refroidi, il ne fait plus mal et agit comme pansement stérile sur la brûlure. La plaque d'asphalte se détachera d'elle-même en cours de guérison. Si l'on utilise un traitement au solvant, il faut le faire suivre d'un lavage à l'eau et au savon, puis de l'application d'un agent graissant ou d'une crème nettoyante pour la peau. On ne doit utiliser que des solvants médicalement approuvés pour enlever l'asphalte sur des brûlures, car les autres solvants peuvent causer plus de dommages à la peau.

#### SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AGENTS EXTINCTEURS	Poudre extinctrice, dioxyde de carbone, eau pulvérisée.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Légèrement combustible. Lorsque le bitume est chauffé au-dessus de son point d'éclair ou s'il est stocké à des températures élevées, il peut relâcher des vapeurs inflammables pouvant brûler à l'air libre ou être explosif dans des espaces confinés s'il est en contact avec une source d'inflammation.
INFLAMMABILITÉ	Information non disponible.
PROPRIÉTÉS :	
POINT D'ÉCLAIR	274°C (525°F) minimum selon la méthode Cleveland en vase ouvert (pour l'asphalte).
ZONE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Sans objet.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	370-480°C (698-867°F) environ (pour l'asphalte)
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES POMPIERS	Lors d'une exposition aux flammes ou lors d'un incendie, le produit dégage des émanations très toxiques et provoque une dégradation thermique. Utiliser un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

### SHIELDBASE 180, COVERSIELD PLUS

#### SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

##### PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter la génération de poussières. Utiliser l'équipement de protection personnelle décrite à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle.

##### PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Information non disponible.

##### GESTION DES DÉVERSEMENTS

Mesures d'entretien normales. Ramasser les gros morceaux et les éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

#### SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

##### PROCÉDURE DE MANUTENTION

Utiliser dans des endroits bien ventilés et éviter de respirer les vapeurs émanant du matériau chaud. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, demeurer en amont de l'asphalte chaud autant que possible. Éviter tout contact cutané et oculaire. Si un chalumeau est utilisé pour fixer la membrane de finition, des émanations d'asphalte peuvent être dégagées. Utiliser l'équipement de protection personnelle approprié décrit à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle.

##### PRÉCAUTIONS LORS DE L'ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit sec à l'abri des intempéries, des températures élevées et des flammes/étincelles.

##### AUTRES PRÉCAUTIONS

Se conformer aux normes de sécurité locales et aux codes locaux pour les travaux de toiture. Utiliser toujours un dispositif de protection contre les chutes lors de travaux sur les toits. Ne pas marcher sur des matériaux qui n'ont pas été fixés solidement au platelage du toit.

#### SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

APPELLATION CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL				
	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE- BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
Émanations d'asphalte oxydé (Bitume)	TWA : 5,0 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 0,5 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 0,5 mg/m <sup>3</sup>	Information non disponible	TWA : 0,5 g/m <sup>3</sup>
Carbonate de calcium (poussières totales)	TWA : 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL : 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 10 mg/m <sup>3</sup>
Silice cristalline (quartz)	TWA : 0,025 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 0,10 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 0,025 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 0,05 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 0,025 mg/m <sup>3</sup>
Sulfure d'hydrogène	TWA : 10 ppm Plafond : 15 ppm	TWA : 10 ppm STEL : 15 ppm	Plafond : 10 ppm	Plafond : 20 ppm Pic : 50 ppm	TWA : 1 ppm STEL : 5 ppm

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

## SHIELDBASE 180, COVERSHIELD PLUS

Armature de polyester	Information non disponible				
Caoutchouc styrène	Information non disponible				
Mousse de polyisocyanurate (poussières totales)	TWA : 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> STEL : 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA : 10 mg/m <sup>3</sup>
Pentane	TWA : 600 ppm	TWA : 600 ppm	TWA : 600 ppm	TWA : 600 ppm	TWA : 600 ppm
Fibre de verre	TWA : 1 f/cc	TWA : 1 f/cc	TWA : 1 f/cc	Information non disponible	TWA : 1 f/cc

**MESURES D'AMÉNAGEMENT** Si le système de ventilation générale n'est pas adéquat pour contrôler la quantité d'air dans la zone, utiliser un système de ventilation local par aspiration.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :**

**PROTECTION RESPIRATOIRE** Non exigée si le matériau est utilisé dans des conditions normales. Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les niveaux de poussière ou d'émanations d'asphalte sont supérieurs aux limites d'exposition standards.

**PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS** Porter des gants de protection. Ne pas porter de tissus synthétiques. Remplace les vêtements contaminés par les solvants.

**PROTECTION DES YEUX** Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes à coques si nécessaire.

**MESURES D'HYGIÈNE** S'il y a contamination, se laver les mains/le corps avec du savon et de l'eau.

**AUTRES CONTRÔLES** Information non disponible.

### SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)** Couleurs variées, panneau de mousse doté d'une armature enduite noire

**ODEUR** Légère odeur de pétrole.

**SEUIL OLFACTIF** Information non disponible.

**pH** Information non disponible.

**POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION** Information non disponible.

**POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION** Information non disponible.

**POINT D'ÉCLAIR** 274°C (525°F) minimum selon la méthode Cleveland en vase ouvert (pour l'asphalte)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

### SHIELDBASE 180, COVERSHIELD PLUS

TAUX D'ÉVAPORATION	Information non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Information non disponible.
LIMITES SUPÉRIEURES/ INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/ D'EXPLOSIVITÉ	Information non disponible.
PRESSION DE VAPEUR	Information non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR	Information non disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Information non disponible.
SOLUBILITÉ(S)	Information non disponible.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION : N-OCTANOL/EAU	Information non disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	370°C à 480°C (698°F à 867°F) environ (pour l'asphalte)
DENSITÉ RELATIVE	Information non disponible.
VISCOSITÉ	Information non disponible.

#### SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

##### RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans des conditions d'utilisation et d'entreposage normales.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Information non disponible.
CONDITIONS À ÉVITER	Éviter la chaleur excessive proche du point d'éclair.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Agents oxydants forts.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Surtout CO <sub>2</sub> , CO. Certains HCN dans certaines conditions.

#### SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE	MISE EN GARDE : ce produit peut contenir des bitumes oxydés. En 2013, le Centre International de Recherche sur le Cancer (le « CIRCC ») a publié une monographie concluant que « [traduction] les
-----------------------------	---

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

### SHIELDBASE 180, COVERSIELD PLUS

expositions professionnelles aux bitumes oxydés et à leurs émissions, lors des travaux de toiture, sont probablement cancérogènes pour l'homme ». Le CIRC a décidé qu'il existait, chez les humains, des « preuves limitées » de la cancérogénicité des expositions professionnelles aux bitumes et aux émissions de bitume lors des travaux de toiture et d'asphalte coulé. Le CIRC a également décidé qu'il existait, chez les animaux de laboratoire, des « preuves suffisantes » de la cancérogénicité des condensats de fumées dégagées par les bitumes oxydés. Toutes les autres preuves de cancérogénicité chez les humains et chez les animaux de laboratoire ont été jugées « inadéquates » ou « limitées ». La nature physique de ce produit peut contribuer à limiter les risques liés à l'inhalation des bitumes oxydés lors de son application à l'état durci. Toutefois, les manipulations physiques de ce produit (p. ex., lors de travaux de meulage, de forage et de démolition) peuvent libérer des poussières contenant des bitumes oxydés. La combustion ou l'échauffement de ce produit peuvent causer l'émission de fumées, de vapeurs ou de brouillards.

**MISE EN GARDE :** ce produit peut contenir de la silice cristalline (quartz). Le volume 68 des monographies du CIRC de 1997 déclare qu'il y a des preuves suffisantes selon lesquelles l'inhalation de la silice cristalline cause le cancer chez les humains. Classification du CIRC : Groupe 1.

CONDITIONS MÉDICALES  
EXISTANTES POUVANT  
ÊTRE AGGRAVÉES PAR  
L'EXPOSITION

Information non disponible.

PRINCIPALE VOIE  
D'EXPOSITION

Inhalation

EFFETS SUR LA SANTÉ :

**YEUX** La poussière ou les émanations d'asphalte peuvent causer une irritation oculaire.

**PEAU** Le contact avec le matériau chaud peut causer des brûlures thermiques. Le matériau refroidi peut causer une légère irritation cutanée. Le contact prolongé ou répété peut causer de la sécheresse et une irritation cutanée. Les vapeurs d'asphalte chaud peuvent causer une irritation cutanée.

**INHALATION** Les émanations du matériau chaud peuvent causer des désagréments et provoquer une irritation des voies respiratoires (les symptômes pouvant se manifester sous forme de nausées, de céphalées et d'étourdissements). La poussière dégagée par la manutention mécanique de la mousse de polyisocyanurate peut provoquer une irritation de la bouche, du nez, des yeux et de la gorge.

**INGESTION** L'ingestion est peu probable.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

### SHIELDBASE 180, COVERSIELD PLUS

STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION UNIQUE Information non disponible.

STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION RÉPÉTÉE Information non disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ L'asphalte oxydé est inscrit au Groupe 2A du CIRC (probablement cancérigène pour les humains).

La silice cristalline (quartz) est inscrite au Groupe 1 du CIRC (cancérigène pour les humains).

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE Information non disponible.

FONCTIONS SEXUELLES ET FERTILITÉ Information non disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ DES CELLULES GERMINALES Information non disponible.

#### SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ Information non disponible.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ Information non disponible.

BIODÉGRADATION ET MOBILITÉ Information non disponible.

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION Information non disponible.

#### SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS Éliminer conformément aux réglementations applicables d'ordre municipal, provincial et fédéral.

#### SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

VOIE TERRESTRE : ÉTATS-UNIS DOT Non réglementé.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

### SHIELDBASE 180, COVERSIELD PLUS

CANADA TMD

Non réglementé.

#### SECTION 15 – RÉGLEMENTATIONS

**SIMDUT :** Ce produit n'est pas réglementé par le SIMDUT.

**OSHA :** Ce produit n'est pas réglementé par l'OSHA.

**EPA :** Ce produit n'est pas réglementé par l'EPA.

#### RÈGLEMENTS DANS LES ÉTATS AMÉRICAINS

**État de Californie** Certains matériaux utilisés dans la fabrication du présent produit sont reconnus par la Californie pour causer le cancer ou une toxicité de la reproduction.

#### STATUT D'INVENTAIRE

PAYS OU RÉGION	NOM DE L'INVENTAIRE	SUR INVENTAIRE (OUI/NON)*
Canada	Liste des substances domestiques (DSL)	OUI
Canada	Liste des substances non domestiques (NDSL)	OUI
États-Unis et Porto Rico	Toxic Substances Control Act (TSCA) – Inventaire	OUI

\* « Oui » indique que le produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le pays ayant compétence.

« Non » indique que l'un ou plusieurs ingrédients du produit n'est/ne sont pas répertorié/répertoriés ou exempté/exemptés de la liste de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

#### SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

**DATE DE RÉVISION DE LA  
FDS (FICHE DE DONNÉES DE  
SÉCURITÉ)** Le 03 février 2022

**REPLACE LA FICHE  
SIGNALÉTIQUE/DE DONNÉES  
DE SÉCURITÉ EN DATE DU** Le 23 janvier 2018

**FDS PRÉPARÉE PAR** Service de reverché

**INFORMATION GÉNÉRALE** 1-888-766-2468

**SITE WEB** [www.iko.com](http://www.iko.com)

**AUTRES INFORMATIONS/** Lire cette fiche de données de sécurité (FDS) avant la manutention

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1273

### SHIELDBASE 180, COVERSIELD PLUS

#### DÉNÉGATIONS DE RESPONSABILITÉ

ou la mise au rebut du présent produit.

L'information sur la sécurité du présent produit est fournie dans le but d'aider nos clients en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous avons pris les mesures raisonnables pour veiller à ce que les méthodes d'essai et les sources des données soient exactes et fiables; toutefois, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne leur exactitude. Étant donné que les conditions et les méthodes de manutention et d'utilisation du présent produit sont hors de notre contrôle, nous ne pouvons en assumer la responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les dommages découlant de ou présentant un lien avec la manutention, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du présent produit.

REMARQUE : en vertu des règlements gouvernementaux, une FDS n'est pas exigée pour le présent matériau, car il s'agit d'un produit d'utilisation finale.